

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02458

Numéro SIREN : 491 452 991

Nom ou dénomination : FITTINGBOX

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt A2022/018613

FITTINGBOX

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 340.647 euros
Siège social : 209 Rue de l'Innovation, 31670 Labège
RCS de Toulouse 491 452 991
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 23 JUILLET 2021

Neuvième résolution

Constatation de la démission, du renouvellement anticipé de membres du Conseil de Surveillance et de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les opérations prévues pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

après avoir rappelé que les membres du Conseil de surveillance ont été nommés jusqu'à l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022,

prends acte de la démission automatique de la société KREAXI, représentant le fonds BV4 FCP, elle-même représentée par M. Michel DAHAN, de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société, conformément à l'article 15.2.1 des Statuts de la Société et suivant la cession par BV4 FCPR de la totalité de ses actions dans la Société à ARIBEN PARTICIPATIONS intervenue le 06 juillet 2021, étant par ailleurs précisé que cette démission a également été notifiée au Directoire le 6 juillet 2021,

prends acte de la démission, automatique de la société LBO FRANCE GESTION, représentant de FPCI SISA, elle-même représentée par M. Michel DESBARD, de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société, conformément à l'article 15.2.1 des Statuts de la Société et suivant la cession par FPCI SISA de la totalité de ses actions dans la Société à ARIBEN PARTICIPATIONS intervenue le 06 juillet 2021, étant par ailleurs précisé que cette démission a également été notifiée au Directoire le 6 juillet 2021,

prends acte de la démission de Monsieur Guido CORNETTONE, de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société, suivant notification adressée au Directoire le 7 juillet 2021,

décide, de renouveler par anticipation, en qualité de membres du Conseil de Surveillance :

- **M. CHOUKROUN Ariel Laurent Mathieu**,
- **M. MONRIBOT Mathias**, en tant que membre désigné par M. HAKOUN Benjamin,
- **La société FIELMANN VENTURES GmbH**, titulaire d'ADP C-1, elle-même représentée par M. RÜTZEL Thomas ou toute personne qui lui serait substituée,

ce pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023, étant précisé que le renouvellement pourra intervenir par anticipation pour permettre un renouvellement partiel ou global des membres du Conseil de Surveillance.

décide de nommer, sous les conditions suspensives de (i) l'autorisation préalable des titulaires d'ADP A, d'ADP B et d'ADP C, (ii) la souscription par JINS des soixante-quatorze mille deux cent quatorze (74.214) OCRAEF, (iii) la conversion ou du remboursement concomitant à la mise en œuvre de la présente résolution des OCRAEF en ADP C-2, et (iv) l'adoption des résolutions qui précèdent, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance :

- **La société JINS, titulaire d'ADP C-2**, elle-même représentée par M. KAIEDA Toru ou toute personne qui lui serait substituée,

décide que la nomination du nouveau membre du Conseil de Surveillance prendra effet à compter de

la levée de l'ensemble des conditions suspensives précitées et ce pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023, étant précisé que le renouvellement pourra intervenir par anticipation pour permettre un renouvellement partiel ou global des membres du Conseil de Surveillance,

constate que les membres du Conseil de Surveillance ainsi renouvelés ou nommés ont préalablement fait savoir à la Société qu'ils acceptaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance de la Société et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

* * *

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Ariel CHOUKROUN

